



Communiqué de presse

Bruxelles, le 20 juin 2019

Projet de protocole d'accord dans la construction

Dans la nuit du mardi au mercredi 19 juin 2019, un projet de protocole d'accord a été conclu dans le secteur de la construction.

“Le protocole d'accord contient notamment la concrétisation intégrale de la marge salariale de 1,1%, quelques nouveautés importantes et une augmentation substantielle des indemnités de mobilité. Une belle avancée a également été obtenue en terme de sécurité et de lutte contre le dumping social avec la perception d'une cotisation à un fonds pour la sécurité également auprès des entreprises étrangères détachant des ouvriers en Belgique”, explique Patrick Vandenberghe, président de la **CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE)**.

Le projet sera soumis aux militants de la **CSCBIE** le 25 juin prochain.

Vous trouverez dans le tract en annexe les principaux points de ce projet de protocole d'accord.

Pour de plus amples informations :

- Patrick Vandenberghe, président **CSCBIE**, 0477/54.39.08 (NL)
- Pierre Cuppens, secrétaire général **CSCBIE**, 0477/54.39.38 (FR)